



Objet non reçu depuis plus d'un an.

Par **bandit656_old**, le **20/06/2007 à 18:26**

Bonjour à tous. N'y connaissant rien en droit, je me suis fais rouler.

En décembre 2005, par l'intermédiaire d'ebay, j'ai acheté un objet pour un centaine d'euro. La société qui m'a vendu le produit est passé par un transporteur autre que Laposte pour me livrer. Le jour de la livraison, j'ai reçu un message vocale du transporteur me demandant de le rappeler, mais ça captait tellement mal que je n'ai pu entendre le numéro. Je n'ai donc pas reçu mon objet. J'ai relancé le vendeur, qui répondait rarement à mes emails et d'une façon très sèche(en gros, je suis fautif). Après moultes emails, et après avoir déposer une plainte sur Paypal (organisme par lequel j'ai payé le vendeur sur internet), j'ai reçu une réponse du vendeur en mars 2006, me réclamant que mon objet était en stock chez le transporteur et qu'il me fallait payer 10 euros pour les frais de port. Ensuite ma plainte sur Paypal a été rejetée, le vendeur aurait apporter la preuve de la livraison. Ne me demandez pas pourquoi, mais j'ai lâché ensuite l'affaire. Aujourd'hui j'ai trouvé les coordonnées du vendeur, et ils m'ont dit au téléphone que je m'y prenais trop tard et que c'était de ma faute si je n'ai pas reçu l'objet.

-Je voudrais savoir si aujourd'hui en 2007 je pouvais trouver une solution pour régler ce litige, et si oui que dois-je faire?

-Si c'est trop tard, qu'aurais-je du faire à l'époque?

Merci à tous.